

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 38 (2011)
Heft: 2

Buchbesprechung: Suisse : "26 cantons, 26 légendes" [Christian Vellas]
Autor: Wey, Alain

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Lettre ouverte au Crédit Suisse

Messieurs,
Comme vous pouvez le constater, j'étais titulaire d'un compte épargne dont je viens de demander la clôture. C'était un compte ouvert en 1967 dans les livres de la Banque Leu Stäfa par mon employeur, afin d'y verser le maigre salaire d'une apprentie alors âgée de quinze ans.

Ce compte a connu mes joies et mes peines. Mes joies lors du versement de mon premier salaire, lors du constat en fin d'année d'un accroissement de mes petites économies, lors des quelques retraits d'argent au cours de mes visites en Suisse, plus tard, et aussi la joie de savoir que d'ici peu de temps, la modeste retraite que je toucherais en Suisse me sera versée sur ce compte.

Mes peines lorsqu'on a refusé de m'accorder un prêt sous prétexte que j'habitais hors de Suisse, hors d'atteinte d'un recouvrement potentiel, lors du décès de ceux qui m'étaient chers et du versement d'une partie sur la succession.

Mais la plus grande peine que j'aie ressentie, c'est celle d'hier soir, à l'ouverture de votre courrier: votre tarif CHF 40 mensuel – équivaut à 8,7 pour cent par mois, c'est-à-dire 104 pour cent à l'année sur le solde au 31 décembre 2010!

Vous était-il trop coûteux d'avertir vos clients de manière à «tirer la sonnette d'alarme»? Ou d'introduire un plancher décent de CHF 1000 sans frais?

En fait, quelles sont les charges que vous supportez sur un compte comme le mien? Pas de carnet de chèques, pas de carte de crédit, pas de découvert. Le peu de transferts que je vous demandais étaient déjà couverts par leurs propres frais.



Les relevés? UN SEUL en fin d'année.

J'ai, depuis, aussi dû entendre que ces mesures étaient prises pour afficher une parfaite transparence auprès des pays domiciliataires

de vos clients non résidents. Que voulez-vous que je cache au fisc français? Les DEUX FRANCS d'intérêts que j'ai touchés?

J'ai honte, car si vous avez décroché la palme de la meilleure banque en 2010, et que les autorités fédérales vous félicitent d'avoir épongé vos dettes à une vitesse supérieure aux autres établissements, on est en droit de se demander grâce à qui cette performance a été rendue possible. Vous n'oubliez pas, j'espère, que c'est vous-mêmes qui étiez à l'origine de la crise. Et maintenant vous vous en prenez à L'ÉPARGNE du client modeste! Je ne vous félicite pas, Messieurs.

Sur ce, je vous quitte, car il ne me reste pas assez de francs pour finir l'année, mais c'est bien ce que vous espériez, n'est-ce pas?

Ah, j'allais oublier: comme dans tous les divorces, je vous retourne le seul cadeau que vous m'avez jamais fait, un attrape-gouttes, lorsque vous déteniez tout mon héritage en 2004 (à peu près CHF 100 000).

G. FERAUD-FREI, FRANCE

Pas un ilot élitiste

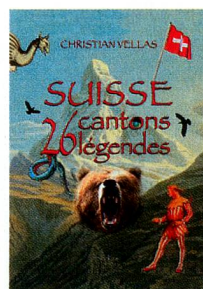
Je vis depuis 35 ans à Munich et n'ai naturellement pas une impression aussi objective des objets soumis aux votes que mes concitoyens qui lisent directement la presse suisse et peuvent parler par expérience propre. Ici en Allemagne, les réflexions au sujet de l'interdiction des minarets et de l'initia-

Des légendes et des cantons

EXPLOITS MYTHIQUES, CRÉATURES FANTASTIQUES, animaux qui parlent, sorciers, déesses ou malédictions. La Confédération regorge de légendes. Chaque canton en a son lot. Certaines racontent leur mythique fondation, d'autres les exploits de leurs héros. Le livre «Suisse: 26 cantons, 26 légendes» convie le lecteur à plonger dans ces histoires fantastiques qui ont, pour certaines, encore aujourd'hui un écho symbolique ou touristique. Chaque histoire est suivie d'un commentaire donnant des indications sur son origine, sa signification et son contexte historique.

Le livre nous emmène dans le canton d'Uri avec son incontournable Guillaume Tell. Du côté de Nidwald avec Winkelried, le héros de la Bataille de Sempach (1386). Dans le nid de dragons du Mont-Pilate au-dessus de Lucerne. Dans le canton de Zoug avec le baron de Wildenbourg et le droit de cuissage. A Schwytz où les corbeaux de l'ermite Meinrad poursuivirent les meurtriers de ce dernier jusqu'à ce qu'ils soient condamnés. En Appenzell Rhodes-Extérieures, sur les traces du sorcier Dovi qui sauva la fille et le fils du roi d'Espagne. Aux Grisons sur l'alpage de la belle déesse alpine Sontga Margriata. Chez le comte de Gruyère en compagnie de Chalamala, son bouffon joueur de pipeau à la vive répartie. Ou encore à la frontière des cantons de Zurich et de Zoug où catholiques et protestants s'apprêtaient à s'affronter en 1529 et mangèrent ensemble la soupe de Kappel, symbole de l'esprit de compromis.

Plongeons dans la moelle de deux de ces légendes. Le roi de Berne avait une réputation de tueur d'ours. Lors d'une chasse, un plantigrade manqua de le dévorer. Entre-temps, les Burgondes avaient envahi le royaume. Échappant de justesse à ses assaillants, il fut sauvé par l'ermite Wilfried. Ce dernier avait soigné le roi des ours qui lui était redevable. Le monarque supplia le plantigrade de l'aider à



recupérer son royaume. En échange de quoi, il lui promit d'interdire toute chasse à l'ours, de lui donner des forêts et de graver son image sur son blason et ses drapeaux. Le roi des ours et son armée de congénères décimèrent l'envahisseur et, depuis, le drapeau bernois arbore un ours noir. Dans le canton d'Obwald, un lac de montagne fait office de sépulture à Ponce Pilate. Après avoir con-

damné Jésus à la crucifixion, le gouverneur romain de Judée fut frappé d'une malédiction. Une tache de sang indélébile en forme de croix apparut au creux de sa main. Son humeur s'assombrit, il négligea les affaires de l'État et mourut en prison. Son corps fut livré aux eaux du Tibre, mais les éléments se déchaînèrent. La carcasse fut repêchée, mais la malédiction continuait à sévir. Finalement, on plongea Pilate dans un lac aux eaux pures en Suisse centrale. Alors qu'il coulait, son bras surgit soudain des flots, la paume tournée vers le ciel, montrant que la tache de sang avait disparu.

ALAIN WEY

«Suisse: 26 cantons, 26 légendes», de Christian Vellas, Éditions Slatkine, 2010, www.slatkine.com